

## SMS électoraux : distinguons le vrai du faux

Date : 24 juin 2020

**"L'association de financement électoral Carole Gandon" a adressé avant-hier 89.000 SMS à des correspondants issus d'une liste louée à la société ADREXO, sise à Cesson-Sévigné.**

**Carole Gandon a aussitôt déclaré que cette initiative avait été prise « dans le respect du code électoral et des dispositions de la CNIL »** ([source : FR3 Bretagne](#))

1. Il n'est pas prouvé que l'opération a été conduite dans le respect du RGPD, qui est le règlement général de protection des données personnelles : une disposition européenne qui s'applique de plein droit dans les pays de l'Union, sans pour autant figurer dans le code électoral qui n'aborde pas (encore) ce genre de question
2. On doit à la vérité de préciser que l'inverse n'a pas été démontré non plus
3. **Ce qui est certain, c'est que - contrairement à ce qu'a affirmé Carole Gandon - l'opération n'a pas été conduite dans le respect des recommandations de la CNIL concernant la communication politique par téléphone** ([source : le site de la CNIL](#))

\*\*\*\*\*



\*\*\*\*\*

La Gazette des communes – Gabriel Zignani – 15 janvier 2020 : [Campagne électorale : non on ne](#)

[peut pas envoyer des sms à n'importe qui](#)

Ouest-France - Yann-Armel Huet – 22 juin 2020 : [Municipales à Rennes : oui Carole Gandon a le droit d'adresser des sms à 89.000 rennais](#)

France Info - Catherine Deunf - 23 juin 2020 : [Rennes : les milliers de SMS de la candidate LREM, Carole Gandon, sont-ils légaux ?](#)

Ouest-France - Yann-Armel Huet - 24 juin 2020 : [Municipales. 89 000 SMS envoyés aux Rennais : la candidate LREM Carole Gandon entendue par la Cnil](#)

\*\*\*\*\*

Je vois là parfaite confirmation du point de vue que j'ai exprimé [ICI](#) à réception du SMS incriminé.

N'en déplaise au fidèle porte-flingue de Carole Gandon : Olivier Dulucq, l'ineffable conseiller du Président de l'Assemblée Nationale Richard Ferrand (6<sup>ème</sup> co-listier) que je salue au passage... ;-)